

# Se préparer à une embauche saisonnière en agriculture

## Objectifs de la formation

Comprendre les formalités liées à l'embauche et mesurer le coût financier d'un salarié. Se situer et se projeter dans un rôle d'employeur

## Enjeux

Cette formation répond plus particulièrement aux attentes de futurs employeurs qui souhaitent connaître ou approfondir la mise en oeuvre de l'embauche d'un salarié, par ex sous forme de TESA, dans ses aspects administratifs et financiers, afin de l'intégrer dans une prise de décision. Ils souhaitent acquérir une vue d'ensemble du rôle d'employeur, les moyens de maîtriser les démarches administratives et d'en mesurer les enjeux, ainsi que mesurer l'impact financier d'une embauche et l'intégrer à une réflexion stratégique dans une perspective de développement.

## Pré-requis

aucun

## Déroulé

- Présentation des formalités liées à l'embauche à partir d'un exemple pratique sur l'application internet de la MSA : TESA.
- Apports sur les mesures d'aide à l'emploi ou d'allègement des charges sociales. Compréhension du calcul des cotisations, des modalités déclaratives. Apports complémentaires sur les obligations de l'employeur.
- Apports sur les différents types de contrat, éléments du contrat de travail, notion d'emploi saisonnier.
- Distinction avec d'autres contrats et pratiques (entraide, etc.), précisions et mises en garde (travail légal/illégal).
- En fonction de la composition du groupe et des attentes, des points plus spécifiques peuvent être abordés : indemnités de fin de contrat, heures supplémentaires, travail à temps partiel, conditions de travail, organisation des temps de travail, etc.
- bilan de la journée

## Public cible

agriculteurs ayant un besoin de main d'œuvre saisonnière

## Dates, lieux et intervenants

**30 mars 2018**

09:30 - 17:30 (7hrs)

6 rue filandière

34800 clermont l'h

Brigitte Barthas, formatrice TV

Hervé Garcia, intervenant MSA (matin)

Eliane Pieroni, juriste (après-midi)

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Formation prise en charge par VIVEA

Merci de :

- vous assurer d'être à jour de vos cotisations VIVEA auprès de la MSA
- ou de vous munir de l'attestation délivrée par le point info installation le cas échéant et de la prescription PPP.

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prenom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 27/03/2017

## Tarifs

Adhérent 0€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

## Plus de renseignements

Lydie CHAFFOTTE, responsable de stage  
lydie.chaffotte@gmail.com

Terres Vivantes

6 rue Filandière

34 800

Clermont l'Hérault

Tel. 04 67 96 41 05

Fax. 04 67 96 41 06

www.terresvivantes.org

N° d'organisme de formation :

91340637024

repas tiré du sac